

Représentation du Personnel

Administration de la navigation aérienne Luxembourg



GUILDE LUXEMBOURGEOISE DES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AERIEENNE
Association sans but lucratif
Membre fondateur de l' IFATCA
Membre fondateur du projet MOSAIC
Membre de l'ATC-EUC

Communiqué de presse

Mise aux enchères de l'Administration de la navigation aérienne.

En date du vendredi prochain, le 10 mars 2017 se tiendra la prochaine réunion de conciliation , procédure sollicitée par la Guilde Luxembourgeoise GLCCA et la Représentation du personnel de l'Administration de la Navigation Aérienne RPAA en raison de la politique menée par le gouvernement luxembourgeois, notamment par le ministre responsable pour les Transports François Bausch, dans le but de transférer une partie des compétences de l'Administration de la navigation aérienne ANA vers la société commerciale lux-Airport S.A.

Un rôle incertain de l'Administration de la navigation aérienne dans un proche avenir

Comme la décision de transférer une partie des compétences de l'ANA vers la société commerciale lux-Airport S.A. a été prise sans le moindre dialogue avec les fonctionnaires et de plus de façon inopinée sans aucune communication avec les services concernés, la question s'impose quelles tâches de l'ANA le gouvernement souhaite transférer dans le futur à des entreprises privées sans entamer de dialogue avec les fonctionnaires concernés.

L'administration de la navigation aérienne «sous tutelle» d'une société commerciale

Le transfert des compétences du service aérodrome de l'Administration à la société commerciale lux-Airport a pour effet qu'une société privée devienne le décideur responsable d'une administration de l'Etat. De plus, le service publique en question continuerait ses activités propres dans certains domaines pour le compte de la société privé, sans toutefois avoir la possibilité de percevoir les taxes aéroportuaires y afférentes, ces taxes étant encaissées par la société commerciale, LuxAirport.

Comme précisé dans la demande de conciliation de la Guilde, des exemples comparables seraient l'organisation et la coordination de la Police Grand-Ducale effectuées par une société de sécurité privée respectivement une fiduciaire privée nommée responsable par le gouvernement luxembourgeois de la gestion et de la coordination de l'Administration des contributions voire de l'Administration de l'enregistrement et des domaines.

Représentation du Personnel

Administration de la navigation aérienne Luxembourg



GUILDE LUXEMBOURGEOISE DES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AERIEENNE
Association sans but lucratif
Membre fondateur de l' IFATCA
Membre fondateur du projet MOSAIC
Membre de l'ATC-EUC

Conflits d'intérêts potentiels des conseillers de direction du MDDI siégeant au Conseil d'administration de la société commerciale lux-Airport S.A.

Dans le cadre du litige sous rubrique, il est légitime de soulever la question si des fonctionnaires dans leurs fonctions de conseiller le ministre dans ce dossier, sont vraiment en mesure d'agir en toute objectivité si tout particulièrement ces mêmes fonctionnaires siègent parallèlement comme président respectivement vice-présidente au sein du conseil d'administration de la société privée lux-Airport S.A.

Confusion systématique des tâches des contrôleurs-tour par le MDDI.

Il paraît que le ministre n'est pas conseillé de manière adéquate en matière des tâches incombant aux contrôleurs aériens, notamment lorsqu'il évoque encore et toujours les «postes du radar-sol» alors qu'un tel poste de contrôleur radar-sol n'existe pas. Effectivement, il s'agit soit d'un contrôleur de parking, «apron controller» qui est positionné en dehors de la responsabilité de la tour de contrôle, soit d'un contrôleur des mouvements au sol, «ground movement controller» qui est positionné dans la tour de contrôle et qui possède la même formation qu'un contrôleur aérien.

Or, pour des raisons de sécurité aérienne, ce dernier doit maîtriser la langue luxembourgeoise pour communiquer entre autres avec les services de secours en cas d'incident ou d'accident.

Le radar-sol qui a été demandé il y a une vingtaine d'années et qui vient d'être installé, toutefois sans encore être opérationnel, est désigné pour aider les contrôleurs aériens de garantir la sécurité au sol en cas de brouillard et non pas pour surveiller les mouvements des avions sur les aires de stationnement.

Roland Reiser
Président de la RPAA

Seidel Christian
Président de la Guilde